

qualification RGE expirée

Par tricepa76, le 11/10/2019 à 10:01

bonjour

suite a une commande signée pour une pompe à chaleur avec un chèque de caution de 1500 euro à la foire de paris avril 2019 nous avons voulu nous rétracter mais impossible la société avais la qualification RGE au jour de la signature mais depuis le 10 aout elle ne I est plus donc problèmes de financement plus de crédit d impôt ni aide de I état pouvons nous annuler la commande

merci

cdlt

Par morobar, le 11/10/2019 à 18:55

Bonjour,

[quote]

avec un chèque de caution de 1500 euro

[/quote] KESAKO?

Soit acompte soit arrhres, mais pas caution.

La caution c'est une personne (physique ou morale) qui se porte garante à la place d'une autre en cas de défaillance de celle-ci.

En général si commande ET crédit, s'agissant d'un crédit affecté, la non-obtention entraine de facto l'annulation de la commande.